

## Immuables et changeantes, les municipalités des Alpes-Maritimes au tournant de 2008

Christian Bidégaray et Christine Pina

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/4390>

DOI : 10.4000/cdlm.4390

ISSN : 1773-0201

### Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

### Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2008

Pagination : 275-290

ISSN : 0395-9317

### Référence électronique

Christian Bidégaray et Christine Pina, « Immuables et changeantes, les municipalités des Alpes-Maritimes au tournant de 2008 », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 77 | 2008, mis en ligne le 27 novembre 2009, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/4390> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.4390>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# Immuables et changeantes, les municipalités des Alpes-Maritimes au tournant de 2008

Christian Bidégaray et Christine Pina

---

- 1 Si Flaubert rééditait aujourd'hui son célèbre *Dictionnaire des idées reçues*, à l'entrée « Département des Alpes-Maritimes », il écrirait : « Toujours à droite. Personnel : immuable ! ».
- 2 Il est indéniable, en effet, que ce département se signale par deux phénomènes qui s'auto-entretiennent. D'abord un très fort ancrage à droite quel que soit le niveau d'élection considéré. Ainsi aux législatives de 2007, 8 députés de droite sur 9 sont reconduits dès le 1<sup>er</sup> tour et au second tour des élections présidentielles, Nicolas Sarkozy recueille 68,8 % des suffrages –soit 15 points de plus que la moyenne nationale). Ensuite, un personnel politique quiconnaît un très faible renouvellement : témoins, ces maires qui sont reconduits d'élection en élection, certains sur plus de quatre mandats<sup>1</sup>. Or les élections municipales illustrent parfaitement ces deux caractères, puisque localisées sur un territoire *a priori* bien défini, la commune, elles permettent de découvrir les éventuelles recompositions qui s'opèrent au sein des équipes et des formations politiques.
- 3 Il suffit d'examiner combien de maires ont été reconduits notamment dès le premier tour, combien de villes n'ont pas connu de véritables batailles électorales et d'observer la composition des équipes municipales et des listes, pour se persuader de la stabilité d'un département véritable « rempart contre la vague rose ». Ainsi 23 des 37 communes de plus de 3 500 habitants (soit 62 %) ont reconduit l'équipe du maire sortant dès le 1<sup>er</sup> tour... et, ce, que l'on considère les mairies de droite ou de gauche. Mieux, Honoré Colomas à Saint-André de la Roche et Alain Frère à Tourrette-Levens n'ont pas eu d'adversaires lors du 1<sup>er</sup> tour des municipales de 2008, comme André Aschieri à Mouans-Sartoux en 2001. Ce sont des « Messieurs cent pour cent », comme les a baptisés la presse locale.

- 4 Pourtant des changements ont bel et bien eu lieu en 2008, notamment dans le pays vençois, où de « nouveaux » édiles sont arrivés sur la scène politique maralpaine, soit par défection du maire sortant, soit du fait d'un basculement de majorité.
- 5 Partant donc de cette constatation (une stabilité globale... mais des évolutions observables), il semble intéressant de rechercher les raisons de ces évolutions et d'en apprécier la portée. Huit communes de plus de 3 500 habitants, en plus de Nice<sup>2</sup>, ont en effet connu un renouvellement de leurs équipes municipales : Biot, Beausoleil, La Gaude, Gattières, Peymeinade, la Roquette-sur-Siagne, Saint-Jeannet et Vence<sup>3</sup>. Or, seules deux semblent connaître un réalignement politique : Biot est désormais dirigée par un maire UMP alors que le maire sortant était divers gauche. À l'inverse, Peymeinade (RPR en 2001) est aujourd'hui administrée par une élue divers gauche. Par conséquent, à l'exception de ces deux cas, le changement s'effectue le plus souvent au sein du même camp politique, voire entre alliés-ennemis.
- 6 Par conséquent, sans nier ni amoindrir la portée de ces changements à la tête des mairies des Alpes-Maritimes, ces passages de témoins ne sont ni conversion ni transformation, et pour certains, ni indice de rénovation du personnel politique. Derrière un changement apparent se dissimule une vie politique peu renouvelée, démontrant ainsi que le changement s'opère dans la continuité (I).
- 7 Mais cette stabilité peut être trompeuse, car s'il n'y a pas véritablement renouvellement du personnel politique, ce sont en réalité les enjeux de la politique locale qui se sont modifiés. La commune, espace d'élection, n'est-elle pas soumise à un dessaisissement de son pouvoir de décision, comme en témoignent des campagnes municipales qui s'orchestrent et s'organisent par-delà des frontières communales ? (II)

## Le changement municipal cache la continuité

- 8 Contrairement aux stéréotypes sur les Alpes-Maritimes, les jeux ne sont pas faits d'avance et des équipes nouvelles remplacent les anciennes. La conquête de la mairie donne lieu à de vraies batailles. Pourtant ces consultations ne semblent pas consacrer la « nationalisation » des élections (Daniel Gaxie<sup>4</sup>) mais confirment plutôt celle du « sacre des notables »<sup>5</sup>. Les équipes alternent plus qu'elles ne se renouvellent.

### De vraies batailles pour les mairies

- 9 Conquérir la mairie est, ici comme ailleurs, un véritable enjeu de pouvoir. Aussi la lutte est-elle sévère qui oppose de nombreux prétendants, d'autant que la bataille se déroule sur deux fronts : la commune et le département.

### Une guerre des prétendants

- 10 Sur 163 communes du département des Alpes-Maritimes, 49 ont élu un nouveau maire en 2008 (soit environ un maire sur trois) ainsi que 9 des 37 communes de plus de 3 500 habitants (soit 1 ville sur 4). Or sur ces 9 communes, 8 ont donné lieu à de véritables « élections de combat » (A. Siegfried<sup>6</sup>), à l'exception de Gattières où Jean Pierre Testi, (sans étiquette) qui, figurait dans toutes les équipes municipales de Marius Papi (PC) depuis 1983, lui a succédé car ce dernier ne se représentait pas.

- 11 Or à y regarder de plus près, cette lutte pour le pouvoir mayoral n'est pas tant due aux mutations socio-démographiques qui se sont produites 2001, qu'à de véritables conflits d'*ego*. L'intensité de la compétition électorale apparaît dès qu'on observe le nombre des listes qui s'affrontent au premier tour et qui se maintiennent au second.
- 12 En comparaison avec 2001, le nombre de listes au 1<sup>er</sup> tour a été plus important en 2008. En effet, alors que le nombre des listes diminue dans le département passant de 143 listes en 2001 à 134 en 2008, ce nombre va croissant pour ce qui concerne nos huit villes (excepté Biot et la Roquette, qui régressent d'une unité), le record étant battu par Vence qui voit s'affronter cinq listes de plus qu'en 2001.

Tableau n°1 : Listes présentes au 1<sup>er</sup> tour

	2001	2008	différentiel
<b>Villes de plus de 3500 habitants<sup>7</sup></b>	143 listes	134 listes	- 9
<i>Biot</i>	4 listes	3 listes	-1
Beausoleil	5 listes	7 listes	+2
La Gaude	2 listes	3 listes	+1
Gattières	2 listes	4 listes	+2
Peymeinade	4 listes	5 listes	+1
La Roquette-sur-Siagne	5 listes (2003 : 4 listes)	3 listes	- 2 (-1)
Saint-Jeannet	2 listes	3 listes	+1
Vence	4 listes	9 listes	+5

- 13 Ceci tend à montrer que les partis nationaux n'ont pas d'emprise sur les élus locaux et ne parviennent pas à transposer au niveau local les enjeux nationaux. De plus, les luttes locales ne sont pas des affrontements droite contre gauche, mais davantage des combats fratricides entre membres du même bord politique. Aussi les listes qui le peuvent légalement se maintiennent-elles au second tour.

Tableau n°2 : Listes présentes au second tour

Villes avec 2 <sup>nd</sup> tour	Nombre de listes qui peuvent se maintenir	Nombre de listes qui se maintiennent	Spécificités du combat politique
<i>Gattières</i>	4 listes		Élection au 1 <sup>er</sup> tour
Biot	3 listes	3 listes	<i>sortant - 1<sup>er</sup> adjoint</i>
Beausoleil	5 listes	3 listes	<i>ancien - sortant</i>

La Gaude	3 listes	2 listes	<i>fin du 3<sup>ème</sup> mandat</i>
Peymeinade	5 listes	4 listes	<i>fin du 2<sup>ème</sup> mandat</i>
La Roquette	3 listes	3 listes	<i>ancien - sortant</i>
Saint-Jeannet	3 listes	2 listes	<i>fusion des listes d'opposition au maire sortant et fin du 3<sup>ème</sup> mandat</i>
Vence	5 listes	4 listes	<i>ancien - sortant</i>
<b>Total</b>	<b>27 listes</b>	<b>21 listes<sup>8</sup></b>	

14 Comme le montre ce tableau, le nombre de listes ne régresse pas au second tour. À l'exception de Gattières, où, comme on l'a vu, Jean-Pierre Testi est élu dès le 1<sup>er</sup> tour et de Saint-Jeannet où les deux listes d'opposition à Gérard Nirascou parviennent à fusionner sous la direction de Jean-Michel Sempéré, dans toutes les autres communes, la lutte est intense. Ainsi au second tour, quatre listes s'affrontent à Peymeinade et Vence ; trois à Beausoleil, Biot et La Roquette. Ces luttes fratricides tiennent à plusieurs facteurs :

- usure du pouvoir des maires sortants après plusieurs mandats (Dr Pierre Tanguy à La Gaude, Gérard Nirascou à St Jeannet, Florent Lerebour à Peymeinade) ;
  - maire sortant qui, après un seul mandat, se voit contesté par l'ancien édile qui se représente contre lui (Gérard Spinelli contre Robert Vial à Beausoleil, André Roatta contre Victor Daon à la Roquette, Christian Iacono contre Pierre Marchou à Vence) ;
  - anciens conseillers ou premiers adjoints qui se présentent contre leur ancien maire (Dominique Enselme-Lecomte contre François-Xavier Boucand à Biot, Patricia Gondrand, ex-première adjointe, contre Robert Vial à Beausoleil, Victor Daon et Catherine Giacconi contre André Roatta à la Roquette, avant que Victor Daon –succédant à Catherine Giacconi démissionnaire en 2003– ne soit lui-même abandonné par deux de ses anciens coéquipiers qui retournent dans le camp d'André Roatta, victorieux en 2008.
- 15 Ainsi usure du pouvoir, crises de légitimité et conflits entre anciens alliés rendent illisibles les allégeances et les équipes. Et ce, d'autant plus que, de manière récurrente dans la vie du département, les élections municipales et cantonales sont étroitement corrélées, surtout quand ces sont organisées la même année, comme en 2008. En arrière plan de la mairie, se dresse le département.

### Une guerre sur deux fronts

16 A l'exception de Peymeinade située dans un canton non renouvelable et de Biot où le conseiller général Eric Pauget a été réélu, les six autres villes étaient dans des cantons renouvelables qui ont tous changé de conseiller général comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°3 : Les 8 villes étudiées, au regard de leur situation intercommunale et cantonale

Ville	Intercommunalité	Canton	Résultat élections cantonales de 2008
Beausoleil	CARF	Beausoleil	Changement
Biot	CASA	Antibes-Biot	E. Pauget (UMP) réélu
Gattières	Coteaux d'Azur	Carros	Changement
Peymeinade	sans intercommunalité	St-Vallier de Thiey	Canton non renouvelable
La Roquette	PAP	Mougins	Changement
La Gaude	CANCA	Vence	Changement
Vence	CANCA	Vence	Changement
St-Jeannet	CANCA	Vence	Changement

- 17 Ces changements sont tout à fait exceptionnels puisque sur 26 conseillers généraux renouvelables dans le département, 13 ont été réélus dès le premier tour et 21 de ces 26 cantons ont finalement été reconquis par les sortants (soit 81 % de conseillers réélus). Dans ce contexte, nos huit villes ont connu plusieurs cas de figure. À Gattières, en ne se représentant ni aux municipales ni aux cantonales, Marius Papi a créé un nouvel équilibre territorial tant au niveau du canton que de l'intercommunalité (Coteaux d'Azur). À Beausoleil, Robert Vial a été battu par Gérard Spinelli et aux municipales et aux cantonales. À Vence, le retour de Christian Iacono est à rapprocher de la conquête du canton par son ancienne adjointe, Anne Sattonet. À Biot, la victoire de Jean-Pierre Dermit a coïncidé avec la réélection du conseiller général Eric Pauget qui lui a apporté un soutien sans faille au premier tour. À La Roquette sur Siagne, la campagne de Victor Daon contre l'implantation d'IKEA dans le canton de Mougins a certainement favorisé la victoire de Marie-Louise Gourdon sur la conseillère générale sortante, Claudine Laurière (UMP), en lui conférant une stature dépassant les frontières de Mouans-Sartoux où elle n'était jusque-là qu'adjointe d'André Aschieri. Cependant, si la lutte est vive pour s'emparer des communes, elle ne permet guère de renouveler les élites, mais tout au plus de les faire alterner. Ces élections municipales se caractérisent donc par une réelle stabilité politique.

### Des équipes qui alternent plus qu'elles ne se renouvellent

- 18 À examiner les résultats électoraux depuis 1983, force est de constater que la continuité l'emporte sur le changement dans les Alpes maritimes. D'une part elles connaissent une grande stabilité du personnel politique local et d'autre part une assez forte indépendance à l'égard des allégeances partisans nationales.

## Permanence du personnel local

- 19 Comme le montre le tableau suivant, le département ne voit guère apparaître de figures neuves. A peine pourrait-on citer Jean Pierre Dermit à Biot et Françoise Brousteau à Peymeinade, car Michel Meïni, élu à la Gaude était auparavant membre du cabinet du maire de Nice. Pour nos autres villes, ce sont des revenants qui s'affrontent. Ceci est particulièrement net à Biot, La Roquette et Vence, où respectivement Gérard Spinelli, André Roatta et Christian Iacono reviennent aux affaires après une petite traversée du désert.

Tableau n°4 : Les maires depuis 1983

Maire de	1983-89	1989-95	1995-01	2001-08	2008-
Beausoleil	Roger BENATTI	Gérard SPINELLI	Gérard SPINELLI	Robert VIAL	Gérard SPINELLI
Biot	Michèle GILARDI	Pierre OPERTO	Pierre OPERTO	François-Xavier BOUCAND	Jean-Pierre DERMIT
Gattières	Marius PAPI	Marius PAPI	Marius PAPI	Marius PAPI	Jean-Pierre TESTI
La Gaude	André FERAUD	Pierre TANGUY	Pierre TANGUY	Pierre TANGUY	Michel MEÏNI ( ? )
La Roquette	Joseph FERRERO	André ROATTA	Victor DAON	Catherine GIACOMONI (démission 03)  26 Oct. 2003 : Victor DAON	André ROATTA
Peymeinade	Régis CAPONI	Régis CAPONI	Florent LEREBOUR	Florent LEREBOUR	Françoise BROUSTEAU
St Jeannet	Jean BENSA	Gérard NIRASCOU	Gérard NIRASCOU	Gérard NIRASCOU	Jean-Michel SEMPÉRÉ
Vence	Jacques FALCOZ († 83)  Bernard DEMICHELIS	Christian IACONO	Christian IACONO	Pierre MARCHOU	Christian IACONO

- 20 Or cette stabilité des maires se retrouve au niveau des conseillers municipaux. Exemplaire est le cas de Gattières qui, longtemps commune de moins de 3 500 habitants et soumise au scrutin de liste majoritaire à deux tours avec décompte des voix par candidat, voit un grand nombre de conseillers réélus d'une élection sur l'autre. Mais cette stabilité se retrouve à un degré moindre –mais significatif– dans les autres communes. Toutefois, cette stabilité du personnel peut être affectée par des défections entre anciens partenaires ou par la volonté d'anciens maires écartés du pouvoir de se

refaire une virginité en présentant des équipes jeunes et inconnues (comme on a pu le voir notamment à Beausoleil avec l'équipe de Gérard Spinelli).

- 21 En toute hypothèse, c'est le localisme qui affecte la composition de ce personnel politique et fait prévaloir une fidélité clanique sur les allégeances partisans nationales.

### **Ancrage local contre allégeance nationale**

- 22 Dans les huit communes étudiées, la lutte électorale se caractérise par une forte indépendance des candidats à l'égard des allégeances partisans nationales. Seules les communes de Gattières et Biot ont vu s'affronter des listes sous la bannière des partis nationaux. Gattières parce que, quoique sans étiquette, Jean-Pierre Testi se présentait dans un des rares fiefs du parti communiste dans le département. Biot parce qu'ici l'affichage d'étiquettes nationales permettait d'éviter l'affrontement entre élites locales d'une même famille et conférait une cohérence à la compétition politique. Mais dans les six autres villes, les candidats ont refusé toute étiquette partisane nationale.
- 23 Ce refus de s'inféoder aux partis nationaux répond également à une tradition locale de défiance à l'encontre des instances parisiennes : qu'on se souvienne du « Rassemblement républicain » de Jean et Jacques Médecin ou de « l'Entente républicaine » de Jacques Peyrat. En outre, dans un département ancré à droite depuis longtemps l'étiquette politique ne peut être opérante puisque les affrontements s'expliquent par des oppositions entre personnes de la même tendance, voire de la même majorité comme on l'a vu à la Gaude, Peymeinade, la Roquette, Vence.
- 24 Ainsi, les Alpes-Maritimes jouissent-elles d'une grande stabilité de leur personnel politique. Mais derrière cette continuité sont à l'œuvre des changements qui n'apparaissent que lorsqu'on change de focale. Les élections municipales sont désormais commandées par des impératifs qui dépassent les seules limites communales. Le changement résulte de l'émergence d'enjeux nouveaux, extra-communaux, qui amènent à lire non seulement les campagnes mais aussi les résultats au prisme de cet espace politique (mais non décisionnel) élargi.

## **Le changement municipal est extra-communal**

- 25 *A priori* les élections municipales concernent le territoire communal qui est défini par des frontières tangibles et que l'on retrouve dans les contours du corps électoral inscrit. D'ailleurs, les listes en compétition mobilisent toutes cet espace, tout à la fois lieu d'élection, de légitimité et référent identitaire pour l'électeur. Dans les professions de foi, l'emploi des mots « ensemble », « tous », « pour » (pour Vence, Biot, Beausoleil, etc.), associés à des verbes d'action (faire, réussir, agir, avancer, voire vivre) témoigne que la commune est, non seulement circonscription, mais aussi objet de désir politique et invitation à l'investissement personnel.
- 26 Toutefois, l'analyse du processus politique pour les municipales de 2008 ne remet pas en cause cette observation, mais amène à constater que le territoire communal n'est plus seul pertinent pour rendre compte de cette consultation. Du fait de l'intercommunalité mais aussi de grands projets structurants dans les Alpes-Maritimes, le territoire mobilisé pour ces élections dépasse très largement les confins communaux.

- 27 L'investiture partisane transcende les limites communales, tandis que sous l'effet de projets englobant des espaces politiques divers, la campagne se construit « dans » mais aussi « par-delà » les communes. Si les élections municipales et cantonales de 2008 ont échappé en partie à la « nationalisation » des débats, pour autant le local a été lui aussi modifié...

### Quand l'investiture dessine les territoires décisionnels...

- 28 Si l'élection se gagne dans les urnes, par le choix des électeurs, elle se construit bien en amont, dans des mécanismes et des tractations qui dépassent, et de loin, des limites des communes. Comme le précisait Gaetano Mosca au sujet des élections générales :  
Lorsque nous disons que les électeurs élisent leur député, nous nous exprimons sans aucune précision. La vérité est que le député se fait élire par ses électeurs<sup>9</sup>.
- 29 Cette constatation, quelque peu provocatrice, propose un processus qui, loin d'échapper *in fine* à l'électeur, ne le fait intervenir qu'*a posteriori*.
- 30 Les élections municipales n'échappent pas à cette loi. De fait, considérées comme une étape initiale permettant de clarifier l'offre politique, les investitures deviennent fondamentales dans un département où les affrontements d'hommes et de personnalités prennent le pas, le plus souvent, sur les antagonismes politiques. Or les territoires d'organisation des partis sont soit le pays, soit le département, et dans le cas des investitures, la circonscription. Pour les élections municipales concernant les villes de plus de 30 000 habitants, l'investiture de l'UMP est donnée par la commission nationale et pour les villes de moins de 30 000 habitants, elle est discutée en dernière instance par le comité départemental. Par conséquent, ce sont des enjeux bien peu communaux qui président à la sélection des futurs candidats, quand la réflexion n'est pas construite en fonction de considérations d'alliances ou de stratégies à venir pour l'équilibre politique du département<sup>10</sup>.
- 31 Plus encore, l'investiture UMP pour les élections municipales de 2008 a été très largement dépendante de stratégies cantonales, législatives, voire intercommunales, au point que les frontières communales semblent bien invisibles au regard de considérations territoriales plus larges.
- 32 En témoigne en premier lieu l'investiture des maires sortants pour les communes de La Gaude, Vence et Saint-Jeannet. Ces trois villes sont membres de la CANCA, communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur, dont la présidence revient, de fait, au maire de la ville centre, Nice. Or, lorsque 23 maires<sup>11</sup> de la CANCA annoncent leur soutien à Christian Estrosi en novembre 2007, la rétribution est immédiate et ce, quel que soit le bilan des maires sortants ou leur date d'entrée en fonction. C. Estrosi leur annonce son soutien dans la course à l'investiture UMP, liant de fait la campagne municipale à Nice et dans les villes constituant la CANCA.
- 33 Ainsi, le territoire politique dessiné par le jeu des investitures semble-t-il extra-communal. Pour les maires, la CANCA apparaît de fait comme une manne financière, une alliée, une partenaire mais également un espace supplémentaire de légitimité politique<sup>12</sup>.
- 34 Même si la « tradition » veut que l'UMP donne son investiture aux maires sortants, (sauf bilan peu glorieux), la chronologie de ces élections semble avoir été quelque peu influencée par la campagne municipale à Nice<sup>13</sup> et les jeux d'alliances en prévision de

l'élection future de Christian Estrosi. Le ralliement à sa candidature résonne de manière particulière dans ces trois villes qui n'ont rejoint la CANCA qu'après décision du préfet et contre l'avis des municipalités. En apportant leur soutien à Christian Estrosi, les maires sortants semblent avoir voulu lier leur destin politique avec celui de Nice et de la CANCA. Ils ont également cherché à mettre un terme à l'image de municipalités dissidentes de l'intercommunalité.

- 35 Les cas de la Roquette-sur-Siagne et de Peymeinade montrent également que les élections municipales se conçoivent au-delà des frontières communales. Dans ces deux cas, les maires sortants demandaient l'investiture de l'UMP. Or, le comité départemental, réuni le 7 décembre 2007 sursoit à leur demande, renvoyant la décision au comité de circonscription réuni le 18 janvier 2008. Pour ces candidats, la procédure est donc non seulement allongée mais aussi plus incertaine, d'autant que, dans ce cas, et malgré un vote à bulletin secret, l'influence de la députée de la 9<sup>e</sup> circonscription (Michèle Tabarot) n'a pas manqué de jouer dans la décision finale. Si Florent Lerebour obtient au final l'investiture du parti dans la compétition municipale à Peymeinade (faute d'adversaire de taille dans la course à l'investiture), Victor Daon en est pour sa part privé pour la course à la mairie à la Roquette sur Siagne.
- 36 Si reconstruire *a posteriori* la chronologie d'une décision collective est toujours hasardeux, il n'est pas impossible pour autant d'avancer quelques explications qui démontrent, là encore, que l'élection dépasse très largement la question du gouvernement municipal. En effet, le canton de Mougins (composé des villes du Cannel, Mougins, la Roquette sur Siagne et Mouans-Sartoux) est renouvelable en mars 2008. Il voit s'affronter quatre candidats, dont l'adjointe au maire de Mouans-Sartoux, Marie-Louise Gourdon, et Claudine Laurière, sortante et investie UMP. Dans cette bataille pour le canton, il est indéniable que les campagnes municipales jouent un rôle important, ne serait-ce qu'en termes de positionnement politique. Les stratégies de l'UMP pour les municipales peuvent donc être lues au niveau cantonal : l'objectif est d'assurer la réélection de Claudine Laurière, en donnant l'investiture à des candidats fidèles.
- 37 On peut supposer que Michèle Tabarot (député de la 9<sup>e</sup> circonscription et maire du Cannel) n'est sans doute pas étrangère à la non investiture de Victor Daon. Dans le combat presque décennal qu'elle livre à André Aschieri, maire de Mouans Sartoux, hostile à l'implantation d'IKEA dans le canton de Mougins, elle n'a sans doute apprécié que Victor Daon adopte la même position. Erreur de positionnement, cette opposition à l'implantation d'IKEA a pu être interprétée comme une éventuelle trahison ayant un impact sur les cantonales et remettant en question l'équilibre des forces politiques dans la circonscription ainsi que le développement économique de cette partie du département. En apportant son soutien au maire de Mouans-Sartoux, Victor Daon savait la campagne cantonale de Claudine Laurière, et donnait une légitimité extra-partisane à la candidate « divers gauche » Marie-Louise Gourdon.
- 38 Le processus d'investiture et son organisation au niveau du département ou de la circonscription législative renforcent l'importance des élections municipales et leur éventuelle instrumentalisation du fait de stratégies plus globales. Si la commune n'est donc pas remise en cause comme territoire de décision, d'action ou de politique, ses frontières ne permettent plus d'analyser efficacement les luttes électorales ou de les comprendre dans leur globalité. Or, si l'investiture dessine des contours élargis, il en est de même des campagnes qui, en grande partie, ont mis en scène un territoire politique<sup>14</sup> extra-communal.

## Quand le territoire de la campagne dépasse les frontières de la commune...

39 Les élections municipales sont souvent rapportées aux enjeux nationaux. Cette lecture nationale des élections municipales qui cherche à découvrir quel est le « vainqueur national<sup>15</sup> », associée à un phénomène de collectivisation de la vie politique sur un temps long<sup>16</sup> conduit à une vision déformée de la réalité. En effet, comme le souligne Patrick Lehingue :

la première caractéristique (des joutes communales) réside dans leur très inégale intégration aux enjeux et règles du jeu structurant le champ politique central<sup>17</sup>.

40 Les Alpes-Maritimes semblent échapper pour partie à ce désir de rapporter la compétition municipale à l'échelon national et, ce, depuis de nombreuses années. Les soubresauts politiques y sont peu nombreux et quand ils se produisent, ils ne traduisent qu'imparfaitement les évolutions nationales. Parallèlement, il paraît bien difficile d'identifier dans cette association de 163 compétitions communales un camp partisan vainqueur. Les élections municipales paraissent donc bien rendre compte de débats locaux. Encore faut-il savoir ce que l'on qualifie d'élections locales.

41 La lecture des professions de foi et l'analyse des campagnes sur les huit villes observées ici conduisent à entendre le local comme un local « étendu », un local qui renvoie tout autant au « pays<sup>18</sup> », au territoire intercommunal qu'aux questions d'aménagement qui transcendent les limites communales.

42 La vie et l'avenir de la commune sont ainsi inscrites dans des espaces plus globaux, qu'il convient de mettre en scène, pour faire découvrir une menace aux électeurs, les appeler à la mobilisation, ou pour relancer un partenariat. Ces espaces multiples sont, à notre sens, de deux ordres, tout en étant parfois entremêlés : l'intercommunalité et les projets économiques qui peuvent menacer la qualité de la vie.

### L'intercommunalité comme ressource et marqueur territorial

43 L'intercommunalité prend désormais sa place dans la campagne, même si la manière d'y faire référence diffère d'une commune à l'autre. En ce sens, elle ne concourt pas nécessairement à faire disparaître l'affrontement gauche-droite mais participe néanmoins à sa dissimulation sous une thématique potentiellement moins idéologisée, jugée plus attractive pour l'électeur. L'intercommunalité devient donc un thème potentiel de campagne, dans un département comptant quatre communautés d'agglomération et neuf communautés de communes.

44 Quelques exemples paraissent ici significatifs :

A Gattières, Jean-Pierre Testi profite de la campagne pour mettre en garde les électeurs contre la puissance acquise par la CANCA (considérée comme une menace). Il associe ainsi de fait les élections municipales (et leur résultat) à la survie de la Communauté de Communes des « Côteaux d'Azur<sup>19</sup> » (constituée des villes de Gattières, Carros et le Broc), trois communes qui, à la veille des élections, étaient dirigées par des maires de gauche (Emile Tornatore au Broc, André Damiani à Carros et Marius Papi à Gattières)<sup>20</sup>. En associant les résultats des municipales à l'avenir intercommunal, il s'agit non seulement d'amener les électeurs à penser au développement de leur commune mais

aussi à réfléchir à trois élections municipales à la fois ainsi qu'à celle du conseiller général du canton de Carros<sup>21</sup>.

- 45 A Saint-Jeannet, les opposants à G. Nirascou font également de la CANCA un élément de campagne : la communauté d'agglomération apparaît dans les tracts et les blogs comme une ressource financière mais aussi un espace décisionnel à reconquérir pour assurer le développement de la commune. En associant au bilan du maire sortant l'isolement de la commune au regard des enjeux intercommunaux, la CANCA se voit instrumentalisée pour assurer le discrédit de G. Nirascou<sup>22</sup>.
- 46 Ce type d'usages de l'intercommunalité pour légitimer et asseoir une candidature se retrouve également à Biot, où Jean-Pierre Dermit, qui bénéficie d'un surplus de visibilité du fait de l'investiture UMP, associe au développement de sa commune un rapprochement prometteur avec Sophia-Antipolis et à la CASA. Il s'appuie pour ce faire sur le soutien de Jean Léonetti, député-maire d'Antibes et président de la Communauté d'Agglomération d'Antibes Sophia-Antipolis. De ce fait, l'intercommunalité est présentée comme un moyen de valoriser globalement et sur le long terme le territoire, qu'il soit communal ou extra-communal.
- 47 A Peymeinade, le PDU<sup>23</sup> n'est pas qu'un élément important de la campagne communale. Pour Françoise Brousteau, il s'agit également de penser globalement les liaisons avec Grasse, la ville centre de l'EPCI Pôle Azur Provence<sup>24</sup>. Parallèlement, la création d'une Communauté de communes au sein même du canton est considérée comme allant de pair avec une réflexion globale sur une gestion communale à la fois rigoureuse et innovante<sup>25</sup>.
- 48 L'intercommunalité fait donc une entrée remarquée dans les débats. Elle bouleverse les manières de parler de soi (la ville, la communauté locale) mais aussi des « autres ». Ils ne sont plus présentés comme des alliés ou des ennemis politiques, mais désormais comme des soutiens, des partenaires ou des concurrents. Pour autant, si la commune n'est pas oubliée ou réduite à néant, le candidat est aujourd'hui amené à se présenter à ses électeurs comme un futur négociateur chargé de défendre des particularités locales et de leur trouver une place dans un espace géographique plus vaste qui se dessine parfois *avec*, parfois *contre* le territoire communal. À Vence, Saint-Jeannet ou La Gaude, « Exiger », « Négocier », « Imposer », sont autant de verbes utilisés par les opposants aux maires sortants pour envisager une action plus efficace auprès de la CANCA.
- 49 Ainsi l'intercommunalité s'invite-t-elle dans les campagnes électorales et il en va de même pour des dossiers nouveaux appelant à penser conjointement maintien de la qualité de la vie et développement économique.

### La qualité de la vie au défi du développement économique...

- 50 C'est dans une vision qui dépasse le seul terrain communal que les candidats concernés par l'Opération d'intérêt national « Plaine du Var »<sup>26</sup> l'intègrent dans leurs programmes ou le passent sous silence. A Gattières ou la Gaude, même si l'OIN n'est pas présentée en tant que telle ou si l'impact du projet n'est pas explicité aux habitants, la « Plaine du Var » incite les acteurs politiques à penser l'espace communal dans un territoire étendu. Ils appellent la population à « une attention soutenue »<sup>27</sup>, présentent la CANCA et l'OIN comme limitant de fait « l'autonomie de la commune »<sup>28</sup> ou situent l'aménagement du territoire communal « dans un schéma d'ensemble qui intègre les grands projets structurants tels que celui de l'OIN »<sup>29</sup>. L'opération d'intérêt national

tend ainsi à rapprocher les interrogations des acteurs politiques, comme elle invite à penser ensemble les questions d'aménagement du territoire et de développement durable. Indépendamment même du projet et de son impact à venir sur le développement économique, voire sur les équilibres politiques de cette partie du département, l'OIN met en exergue la question de l'autonomie de communes face à la CANCA. De fait la « Plaine du Var » fait partie des grands projets de la communauté d'agglomération. Elle s'intègre aussi dans une réflexion sur le développement durable d'un territoire présenté comme « (un) espace stratégique (offrant) le plus souvent une image peu valorisée, urbanisée de façon relativement anarchique, aggravée par la permanence de l'effet de coupure d'un fleuve qui a longtemps constitué une frontière »<sup>30</sup>.

- 51 Or, si chaque candidat semble s'être converti au paradigme écologiste –ce qui n'en fait plus, à proprement parler, un élément « clivant » du débat politique–, il en va différemment de la question des réalisations participant au développement raisonné des territoires. À nouveau, l'espace communal n'est plus ici suffisant. Dans les huit communes étudiées, le développement économique, la gestion du foncier et la préservation de la qualité de la vie amènent à reconsidérer les rapports de voisinage, voire les associations entre maires, pour préserver une « authenticité » ou une « qualité de vie » devenues labels pour ces villes du littoral ou du moyen pays.
- 52 L'implantation du Village Malongo dans le quartier du Plan du Bois sur la commune de la Gaude, prend ainsi une importance considérable, non seulement dans la campagne électorale de cette commune, mais également dans celle de Saint-Jeannet. Parallèlement, le projet d'implantation d'IKEA dans le canton de Mougins amène les maires de Mouans-Sartoux et de la Roquette à se rapprocher dans une même défense d'un territoire étendu qui transcende les limites de chaque commune<sup>31</sup>. Quant à la campagne de Beausoleil, elle s'organise autour de la question du foncier et des rapports avec Monaco, premier pourvoyeur d'emplois pour les Beausoleillois. Enfin, le projet de golf sur le domaine de Grangeneuve a fédéré les opposants à ce projet tant sur la commune de Peymeinade que sur celle du Tignet, tous d'accord pour donner la priorité à une « contournante » jugée davantage prioritaire et valorisante pour le bien-être des habitants.
- 53 Cet appel à penser l'aménagement du territoire et donc le développement des villes par delà les frontières communales a été relayé ou impulsé par l'action d'associations bâties sur la base de questions environnementales et qui ont participé à l'animation des campagnes municipales, voire aux rapprochements entre habitants de communes proches.
- 54 Significatives sont à ce sujet l'« Association de Sauvegarde de l'Environnement de la Zone d'Activité Technologique du Plan du Bois » (ASEZAT)<sup>32</sup>, l'association Adepté Nature (« Association de défense de l'environnement de Peymeinade, du Tignet et de ses environs ») qui a participé à une très forte mobilisation contre l'implantation du golf à Peymeinade, ou l'ADAIR (« Agir pour la Démocratie, l'Avenir et l'Information de la Roquette »)<sup>33</sup> association déclarée au *Journal officiel* du 18 février 2006 et participant tout autant au lancement de la conquête de la mairie par André Roatta qu'au soutien de l'implantation d'IKEA.
- 55 Le cas de l'association le CRI (Concertation, réflexion, innovation)<sup>34</sup> à Peymeinade est sans doute le plus éloquent. Constituée en mars 2006 autour de Bernard Auger, conseiller municipal de 1981 à 1998, cette association déclare à son origine «rassembler

les habitants de Peymeinade, quelle que soit leur appartenance politique, philosophique ou religieuse, en vue d'élaborer un projet de développement global de la commune »<sup>35</sup>. Relais de la campagne municipale de l'opposition, les propositions du CRI seront très présentes dans la campagne municipale de Françoise Brousteau, au point que les frontières tendront parfois à disparaître entre l'association et la liste « Mieux Vivre à Peymeinade ».

- 56 Ainsi, au terme de cette analyse, voyons-nous que les Alpes-Maritimes ne sont pas l'exception atypique que véhiculent les stéréotypes usuels. Le changement de focale de l'analyse, abandonnant les villes de plus de 30 000 habitants pour s'intéresser aux communes proches de 3 500 habitants revêt ici une importance considérable.
- 57 La dimension locale et le poids des personnes sont certainement encore plus forts dans les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants. Il n'en demeure pas moins qu'ici les leçons usuellement tirées de l'étude des grandes villes se voient disqualifiées. Comme de nombreuses autres régions de France, ce département connaît certes des fiefs électoraux et des réserves de voix captives. Mais stabilité ne veut pas dire immobilisme. La vie politique maralpine connaît des changements mais ceux-ci ne frappent pas l'observateur parce qu'ils n'entraînent pas un basculement soudain des municipalités de la droite à la gauche, ou réciproquement. Ils se font au sein de formations voisines, entre associés rivaux ou même entre anciens membres de la même formation, dans des conflits d'ego plus que d'appartenance partisane. Aussi, à la gestion passée et à la personnalité des concurrents, viennent s'ajouter de nouveaux facteurs discriminants que sont la combinatoire entre élections municipales et cantonales, le poids désormais premier des intercommunalités et les considérations d'aménagement de territoires plus larges que les communes et dont dépend, en partie, leur survie et leur prospérité.

---

## NOTES

1. Voir en annexe 1 quelques records de longévité dans le département...
2. Dans cette contribution, Nice ne sera pas analysée. Seule ville du département à dépasser les 300 000 habitants, ses résultats ont été très largement médiatisés et deux contributions lui sont déjà consacrées dans ce numéro.
3. Voir en annexe 2 la carte des Alpes-Martimes et de la localisation des communes ayant changé de maires en 2008.
4. Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, Clefs politique, 4e édition, 2003, (1993), 157 p.
5. Jacques Rondin, *Le sacre des notables*, Paris, Fayard, 1985, 335 p.
6. André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la IIIe République*, Paris, Imprimerie nationale, 1995, 636 p.
7. Source Nice Matin, 22 février 2008.
8. 40 listes se maintiennent dans les 14 villes de plus de 3 500 habitants des Alpes-Maritimes.
9. Cité par Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 1993, p. 65.

10. Parlant des élections régionales, Olivier Nay souligne « le département constitue en effet l'espace de pouvoir privilégié où se structurent durablement des entreprises de pouvoir et où s'organisent les jeux de concurrence sur le territoire », in « Les règles du recrutement politique », *Politix*, n°44, 1998, p.176.
11. Seul Jacques Peyrat, maire sortant de Nice, ne prendra pas part à cette démonstration d'allégeance.
12. Voir dans ce numéro l'article de Marie-Ange Grégory « L'enjeu intercommunal dans la campagne municipale. Le cas de l'agglomération niçoise ».
13. Christian Estrosi annonce sa candidature à l'élection municipale le 21 octobre 2007 à Acropolis.
14. Au sens de policy.
15. Patrick Lehingue, « Amiens. Sur quelques tendances électorales à l'œuvre dans les transactions électorales », in Bernard Dolez, Annie Laurent (dir.), *Le vote des villes*, Paris, Presses de Science Politique, 2002, p.93.
16. Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, op. cit.
17. Patrick Lehingue, « Amiens... », art. cit., p. 93. On lira également du même auteur « Faire parler d'une seule voix ? Les élections municipales des 11 et 18 mars 2001 », *Regards sur l'actualité*, 270, 2001.
18. Au sens de la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dite loi Pasqua.
19. Constituée le 7 octobre 1998.
20. Les deux premiers sont réélus en 2008, tandis que A. Damiani conquiert le canton de Carros.
21. Les frontières du canton recourent parfaitement de la Communauté de communes.
22. Gérard Nirascou n'hésitera pas, en 2006, à comparer la situation des villes de l'arrière pays et leurs habitants à celle de la Pologne de 1936, mettant en cause la gestion de la CANCA au profit de la ville centre.
23. Plan de déplacement urbain.
24. Voir le programme de Françoise Brousteau.
25. <http://www.brousteau.fr/spip.php?article21>
26. Le gouvernement a pris la décision de créer une Opération d'Intérêt National (OIN) le long de la Plaine du Var le 26 novembre 2006. Cette opération d'aménagement couvre quelque 2500 hectares et s'étend le long du fleuve Var depuis l'Aéroport de Nice jusqu'au bec de l'Estéron. Voir le site <http://www.agglo-nice.fr/projet-plaine-du-var.htm>
27. Profession de foi de Jean-Pierre Testi, liste « Tous unis pour l'avenir de Gattières ».
28. Site de la liste conduite par Pierre Tanguy « La Gaude - Évolution durable » <http://www.lagaude-evolutiondurable.com/?p=37>
29. Profession de foi de la « Liste de rassemblement gattiérois » conduite par Roger Gastaud (UMP).
30. [http://www.paca.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=283](http://www.paca.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=283)
31. Il en sera de même de l'association le CRI à Peymeinade.
32. <http://asezat-lagaude.blogspot.com/2007/09/quest-ce-que-lasezat.html>
33. <http://pagesperso-orange.fr/adair.asso/index.htm>
34. *Journal Officiel* du 15 avril 2006.
35. <http://www.lecri-peymeinade.org/spip.php?article5>

---

## RÉSUMÉS

Les élections municipales de 2008 dans les Alpes-Maritimes ont-elles permis de remettre en cause l'impression d'immuabilité politique du département ? 8 villes de 3 500 habitants ont changé de maires. Or, derrière ce changement apparent se dissimule une vie politique peu renouvelée. Le changement est davantage à chercher du côté de la place prise par les partis politiques dans cette compétition et de l'émergence de nouveaux débats, tel que l'intercommunalité ou la qualité de vie, qui viennent bouleverser les frontières communales.

Do the local elections of 2008 in the Alpes-Maritimes allow us to cast doubt on the feeling of political immutability in this department? 8 towns of 3 500 inhabitants changed mayors. However, behind this apparent change, political life is weakly remodeled. The change rather lies in the place taken by the political parties in this competition and of the emergence of new debates, such as the intercommuality or the quality of life, which come to upset the communal borders.

## INDEX

**Mots-clés** : changement politique, élections municipalités, intercommunalité

## AUTEURS

### CHRISTIAN BIDÉGARAY

Professeur de science politique, rattaché au laboratoire ERMES, directeur du département de Science politique à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, Christian Bidégaray est également co-directeur du master 2 professionnel « Expertise du politique et affaires publiques » à l'UFR Droit, Sciences politiques, économiques et de gestion. Spécialiste de la vie et des institutions politiques, il s'intéresse principalement aux mutations de la V<sup>e</sup> République, aux études électorales, à l'analyse de l'opinion publique et aux gouvernements comparés. Il est membre de la Commission des sondages près le Conseil d'État depuis 2002 et membre du Conseil d'administration de la Fondation nationale des Sciences Politiques depuis 2006.

### CHRISTINE PINA

Christine Pina est maîtresse de conférences en science politique à l'Université de Nice-Sophia Antipolis (Faculté de Droit, des Sciences politiques, économiques et de gestion), directrice du laboratoire ERMES et co-directrice du Master 2 professionnel « Expertise du politique et affaires publiques ». Elle travaille sur les méthodes des sciences sociales, la vie politique en France et les partis politiques (l'extrême gauche, en particulier). Ses derniers travaux portent plus précisément sur les élections locales, en particulier dans le département des Alpes-Maritimes. Elle codirige avec Christian Bidégaray et Stéphane Cadiou un ouvrage intitulé *L'élu local, changements ou continuité ?* qui paraîtra en 2009 aux Presses Universitaires de Grenoble.